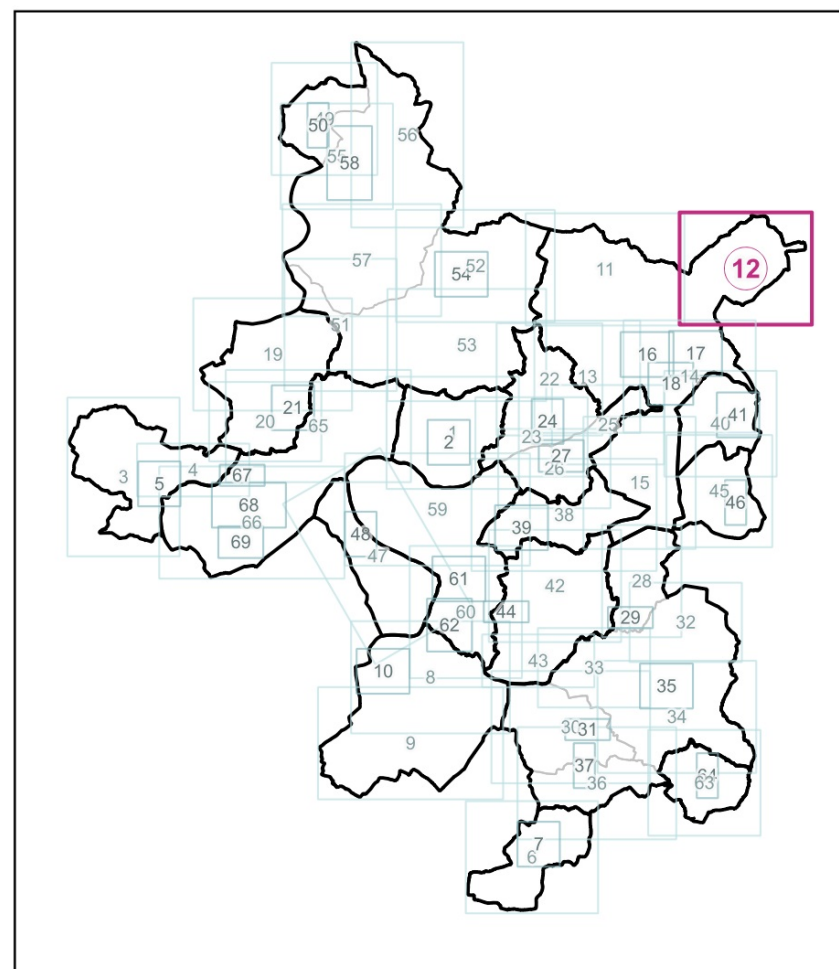


Planche n° 12 / 69

	Prescription	Arrêt	Approbation
ÉLABORATION	20/06/2019	07/11/2024	



**ANJOU
LOIR &
SARTHE**
communauté de communes



A Limite du zonage

- ## Prescriptions
-  Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L. 151-11 du Code de l'Urbanisme
 -  Voie et chemin à conserver (chemin creux, chemin blanc...) ou à créer au titre de l'article L. 151-38 du Code de l'Urbanisme
 -  Constructibilité interdite le long des grands axes routiers au titre des articles L. 111-6 à L. 111-10 du Code de l'Urbanisme
 -  Linéaire commercial protégé au titre de l'article L. 151-16 du Code de l'Urbanisme
 -  Emplacement réservé au titre de l'article L. 151-41 du Code de l'Urbanisme
 -  Espace boisé classé au titre de l'article L. 113-1 du Code de l'Urbanisme
 -  Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation au titre de l'article L. 151-7 du Code de l'Urbanisme
 -  Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) - zone rouge
 -  Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) - zone bleue
 -  Périmètre d'Attente de projet d'Aménagement Global (expiration novembre 2030) au titre de l'article L. 151-41 5° du Code de l'Urbanisme
 -  Secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol au titre de l'article L. 151-34 du Code de l'Urbanisme
 -  Secteur soumis au risque effondrement (étude CEREMA)
 -  Secteur soumis au risque effondrement (étude Marcé)
 -  Zone non aedificandis
 -  Zone de nappe peu profonde

Éléments de patrimoine naturel et paysagers protégés
au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme

-  Mare et plan d'eau
-  Boire
-  Marge de recul le long des cours d'eau
-  Zone humide protégée
-  Arbre remarquable
-  Haie, alignement d'arbres et talus
-  Boisement

Éléments de patrimoine bâti et paysagers protégés
au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme

- ★ Édifice remarquable
- ★ Élément de petit patrimoine
- Mur et muret
-  Ensemble bâti remarquable
-  Jardin et espace non-bâti
-  Espace public végétalisé
-  Parc et jardin remarquable

 Classement zonore des infrastructures terrestres (zones de bruit)
 Zone de présomption de prescription archéologique
 Site patrimonial remarquable
 Site et sol pollués

Cadastre Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'État réservés © 2024

- Parcelle Bâti dur Bâti léger Limite communale

